

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit une procédure de sélection préalable permettant d'assurer la transparence et l'impartialité de la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt :

Mise à disposition de plusieurs emprises de l'aéroport Le Mans-Arnage en vue de la réalisation et de l'exploitation d'installations photovoltaïques. Le projet prévoit notamment la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour véhicules légers et poids lourds, ainsi que l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques au sol.

Descriptif des emprises disponibles :

Les emprises concernées représentent une superficie totale d'environ 23,1 hectares, répartie sur plusieurs zones de la plateforme aéroportuaire.

Le projet comprend une offre de base et une option obligatoire, dont les modalités sont précisées dans le dossier de consultation.

L'opérateur retenu sera chargé de financer, réaliser et exploiter les installations, dans le respect des contraintes d'exploitation de l'aéroport.

Lieu d'exécution

Aéroport Le Mans-Arnage – Le Mans (72100).

L'occupation donnera lieu à la délivrance d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, pour une durée de 30 ans, moyennant le versement d'une redevance domaniale selon les conditions définies dans le dossier de consultation.

Modalités de participation

Le dossier complet de l'appel à manifestation d'intérêt, comprenant les caractéristiques des emprises, les conditions de participation et les critères de sélection, peut être transmis sur simple demande par courriel aux adresses suivantes :

lemans.aeroport@edeis.com

alexandre.conan@edeis.com

Les candidatures devront être accompagnées des éléments demandés dans le dossier de consultation, permettant notamment d'apprécier la pertinence du projet proposé ainsi que les capacités techniques et financières du candidat.

Les propositions seront analysées au regard des critères de sélection définis dans le dossier, afin de retenir l'opérateur présentant l'offre la plus pertinente au regard des objectifs du projet et des contraintes de la plateforme aéroportuaire.

Date limite de réception des candidatures : le 18 décembre 2026 à 18h00.